



LYCÉE

CHATEAUBRIAND – RENNES

Histoire option – Khâgne Ulm

Année 2019-2020

L'épreuve de commentaire de document historique de l'ENS porte sur un programme tournant chaque année, centré alternativement sur l'histoire ancienne, médiévale ou moderne.

Pour 2019–2020, le programme est intitulé : « **Le royaume de France de la seconde moitié du XIV^e à la fin du XV^e siècle. L'Église et la vie religieuse** ».

On trouvera *infra* le texte de cadrage, fourni par la direction de l'ENS.

Lectures recommandées

Pour l'histoire option comme pour les autres disciplines enseignées en khâgne, il convient d'aborder l'année reposé, mais préparé par des lectures préalables.

La rentrée doit être précédée par une sérieuse prise de contact avec le programme, afin de le baliser dans ses grandes lignes et d'en mesurer les enjeux. Un manuel qui a fait ses preuves est tout indiqué et doit donner lieu à une mise en fiches succincte (inutile de se noyer dans les dates et les chiffres, c'est le mouvement de la pensée de l'auteur qui compte) :

VINCENT (Catherine), *Eglise et société en Occident, XIII^e-XV^e siècles*, Paris, A. Colin, coll. U, 2016. ISBN 978-2200617431. 32€.

De plus, pour s'immerger dans la période très troublée que constituent les XIV^e et XV^e siècles en France, on pourra emprunter en bibliothèque des sources éditées en livres de poche, sous la forme de chroniques ou de traités, **au choix (inutile de tout lire)** :

***Chronique dite de Jean de Venette*, éd. C. Beaune, Paris, Le Livre de Poche, coll. Lettres gothiques, 2011 (édition bilingue). ISBN 978-2253088776. 12,20€.**

FROISSART (Jean), *Chroniques, Extraits*, notes de M.-Th. de Medeiros, Paris, Le Livre de Poche, 1988 (édition bilingue). ISBN 978-2253040163.

***Journal d'un Bourgeois de Paris à la fin de la guerre de Cent Ans*, éd. et trad. J. Thiellay, Paris, 10/18, 1963 (édition bilingue). (Il en existe une autre édition plus récente dans la collection Lettres gothiques, non traduite mais présentée en graphie française modernisée : bien vérifier qu'on arrive à lire facilement dans cet état ancien de la langue).**

***Le Livre des Sentences de l'inquisiteur Bernard Gui*, éd. Julien Théry, Paris, CNRS éditions, 2018. ISBN 978-2271118639. 10€.**

D'autres lectures seront indiquées à la rentrée. Bonnes vacances à tous.

Amaury CHAUOU

TEXTE DE CADRAGE

Le royaume de France de la seconde moitié du XIV^e à la fin du XV^e siècle. L'Église et la vie religieuse

Dans le cadre général défini par le programme : la France de la fin du Moyen Âge, le jury a choisi de privilégier pour la session 2020, comme l'indique le sous-titre ajouté à l'intitulé, une dimension essentielle de la vie des femmes et des hommes de ce temps. Cette focalisation nécessitera en premier lieu une connaissance convenable des croyances et du culte du christianisme catholique, qui n'est plus, de longue date, le lot commun des étudiants : les candidats en trouveront une présentation commode dans le manuel déjà ancien de Jean Chélini (Chélini 2010ⁿ, bibliographie infra, section I, 3).

La chronologie du programme ainsi recentré s'étend, dans l'histoire de la Chrétienté latine, de la veille du Grand Schisme d'Occident à la veille de la Réforme : c'est, pour le royaume de France, le siècle et demi qui sépare les premiers désastres de la guerre de Cent Ans des guerres d'Italie. Il sera donc nécessaire de fixer d'abord dans ses grandes lignes ce double cadre événementiel au moyen de quelques manuels choisis (I, 2 et 3). Il faudra, en bonne méthode historique, se garder d'une approche par tableaux fallacieusement intemporels et faire ressortir les évolutions à l'œuvre dans ce temps long.

La compréhension de la situation de départ nécessitera des coups de projecteur en arrière, par exemple sur les débuts de la papauté d'Avignon, parvenue à son apogée au milieu du XIV^e siècle, ou sur le violent conflit entre Philippe le Bel et Boniface VIII, aux origines du mouvement gallican qui s'affirme pendant et après le Grand Schisme.

Sur un autre plan, il est bon que les candidats aient, même sommairement, connaissance de la réinterprétation récente de la genèse du territoire paroissial tel qu'il existe au bas Moyen Âge. À la thèse longtemps admise selon laquelle celui-ci était issu, par fragmentations successives, de l'Antiquité tardive, les travaux de Michel Lauwers et d'Élisabeth Zadora-Rio ont opposé, dans les années 2000, l'idée que la paroisse du haut Moyen Âge, centrée sur l'église et le cimetière mais aux contours flous, n'a été progressivement délimitée que par un lent processus de « territorialisation » entre le XI^e et le XIII^e siècle¹. Un schéma similaire a été parallèlement appliqué par M. Lauwers et Florian Mazel au diocèse, primitivement calqué sur la civitas gallo-romaine, mais « déterritorialisé » après le V^e siècle et « reterritorialisé » au Moyen Âge central². Ces modèles sont aujourd'hui dominants.

L'espace du programme comprend le royaume de France stricto sensu, dans ses limites traditionnelles telles qu'elles sont admises à l'époque³, y compris les territoires non contrôlés par le roi : duché de Bretagne jusqu'en 1491, possessions françaises de l'État bourguignon

¹ C'est pourquoi nous n'avons pas retenu dans la bibliographie Michel AUBRUN, *La paroisse en France des origines au XV^e siècle*, Paris, Picard, 2008, qui exprime l'ancienne thèse (dite « fixiste » par ses détracteurs). *L'Atlas de l'histoire de France* (I, 1), plus nuancé, illustre le passage d'un paradigme à l'autre (p. 19).

² *L'espace du diocèse. Genèse d'un territoire dans l'Occident médiéval (V^e-XIII^e siècle)*, F. Mazel (dir.), Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008 ; F. MAZEL, *L'évêque et le territoire. L'invention médiévale de l'espace (V^e-XIII^e siècle)*, Paris, Éditions du Seuil, 2016.

³ Léonard DAUPHANT, *Le royaume des quatre rivières : l'espace politique français, 1380-1515*, Seyssel, Champ Vallon, 2012

(Flandre, Artois, terres picardes, duché de Bourgogne, Nivernais, pour citer les principales) à des dates variables entre 1363 et 1477, possessions continentales du roi d'Angleterre jusqu'en 1453. Seule l'enclave de Calais, repeuplée de colons anglais après 1347, sera exclue. À l'extérieur du royaume, le programme s'étend également aux régions soumises au roi : le Dauphiné après 1349, la Provence après 1481, la comté de Bourgogne (future Franche-Comté) de 1477 à 1493, tous trois formellement terres d'Empire, ainsi que le Roussillon entre 1462 et 1493. Avignon et le Comtat Venaissin, à la fois extérieurs au royaume et indépendants du roi, ne sont pas compris dans l'aire du programme. La papauté, même durant la période avignonnaise, ne sera pas étudiée pour elle-même, mais seulement dans ses rapports avec l'Église et les pouvoirs royal ou princiers de l'espace ainsi défini.

La vie religieuse du plus grand nombre est encadrée par l'Église. Celle-ci est en premier lieu une institution, dont l'organisation et le fonctionnement devront être connus. Elle est aussi une vaste communauté humaine, divisée en clergé séculier et clergé régulier, dont la composition n'a cessé de se diversifier au fil du temps ; loin de constituer un bloc monolithique et discipliné, elle est traversée de tensions parfois violentes dont la période envisagée offre maints exemples. Le manuel de Catherine Vincent (Vincent 2016², I, 3) permettra aux candidats de se familiariser avec la hiérarchie du clergé séculier comme avec les ramifications monastiques, canoniales et mendiantes du foisonnant clergé régulier.

Les universités sont, elles aussi, des institutions d'Église, dont les maîtres et les étudiants jouissent du statut clérical avec ses privilèges (II, 4c). Elles fournissent à l'Église de France des XIV^e et XV^e siècles ses figures les plus éminentes, parmi lesquelles se détache Jean Gerson, théologien soucieux de pastorale ; faute de biographie, on pourra se reporter aux notices qui lui sont consacrées dans les dictionnaires spécialisés (II, 1).

Mais l'Ecclesia est, au sens premier, la communauté de tous les fidèles et le programme embrasse la manière dont les laïcs reçoivent, interprètent et vivent le message chrétien. Le témoignage de Jeanne d'Arc lors de son procès fournit à ce sujet un éclairage évidemment exceptionnel (Beaune 2004, Contamine et alii 2012, II, 4d). L'encadrement spirituel des laïcs est l'affaire du clergé séculier, concurrencé dans les villes par les ordres mendiants, notamment à travers la prédication (Martin 1988, II, 4d).

Le contrôle clérical a toutefois ses limites. Si le royaume de France reste à l'écart de la nouvelle vague d'hérésies qui frappe l'Angleterre et la Bohême à la fin du Moyen Âge, il conserve un héritage de celles qui l'ont touché aux XII^e et XIII^e siècles, en particulier le mouvement vaudois, toujours vivace en Dauphiné (Paravy 1993, II, 4d). D'autre part, le regard de l'Église, mais aussi du pouvoir princier ou municipal sur la déviance évolue et donne naissance à de nouvelles figures : le sorcier et la sorcière (Mercier 2006, Viallet 2013, Mercier et Ostorero 2015, II, 4e).

Enfin, le bas Moyen Âge est marqué, en France comme dans d'autres parties de l'Occident latin, par l'aggravation du processus d'exclusion des minorités juives amorcé au Moyen Âge central. L'hostilité des populations s'accroît tandis que le regard de l'Église et du pouvoir royal se durcit, menant à l'expulsion des juifs du royaume en 1394, puis de la Provence devenue française en 1500-1501 (Iancu 1981, Dahan 2004, II, 4f).

On le voit, l'Église n'est pas le seul acteur dans l'évolution de l'attitude chrétienne envers les déviants et les non-chrétiens : les pouvoirs laïques, royal, princier ou urbain, jouent aussi un rôle où les considérations politiques ont leur part. Il en va de même dans d'autres domaines : c'est pourquoi ce ne sont pas seulement les rapports entre l'Église et les laïcs en général, mais aussi plus spécifiquement les interactions entre le clergé et les élites laïques qui devront retenir l'attention des candidats.

Ainsi, le programme participe non seulement de l'histoire religieuse, mais aussi de l'histoire culturelle (dont l'Église reste un acteur de premier plan), politique (les rapports de l'Église et des pouvoirs laïques, l'origine divine du pouvoir royal) et sociale (le clergé comme corps social, son recrutement, son poids dans la société locale). En revanche, les aspects proprement économiques (la fortune foncière et immobilière de l'Église, les prélèvements sur les fidèles), bien qu'ils constituent l'assise matérielle de la puissance sociale de l'Église, seront laissés de côté, comme trop éloignés de la thématique de la vie religieuse. De même, le jury n'attend pas des candidats qu'ils se muent en théologiens confirmés : il suffit qu'ils aient une connaissance générale des grandes tendances de la théologie à la fin du Moyen Âge, des principaux théologiens français du temps et soient capables de citer leurs principales œuvres. Les candidats devront maîtriser suffisamment ces domaines pour être à même de comprendre, mettre en contexte et expliquer le document qui leur sera proposé à l'écrit (s'ils choisissent l'épreuve mixte) ou qu'ils auront tiré au sort à l'oral. Les documents à commenter seront des sources, ou extraits de sources, textuelles en français et en orthographe modernisée. Leur longueur n'excédera pas deux pages à l'écrit, une page à l'oral sauf cas particulier (liste, texte en vers), notes comprises le cas échéant. Le jury exclut tout texte dont la nature ne se prêterait pas à un commentaire historique, par exemple un écrit purement théologique de Jean Gerson. En revanche, comme il est dit plus haut, les candidats devront être en mesure de présenter tel théologien de premier plan si leur document les y invite.

Le jury appréciera d'abord l'aptitude du candidat à s'adapter au document et à l'exploiter en puisant avec à-propos dans ses connaissances pour en éclairer le contenu, voire en palliant des ignorances ponctuelles par de prudentes hypothèses. Le jury sera sensible à la maîtrise des notions de base de la diplomatique dans le commentaire d'un acte normatif, sans exiger une analyse diplomatique en règle.